

L'an deux mille dix, le deux juin à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six mai deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 29
Pouvoirs : 3
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Marcel BARGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Claire CHASTAN,
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Alain GABERT,
Marie-Christine GIT,
Michel GREGOIRE,
Anne-Marie GROS,
Laurent HARO suppléant,
Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Corinne MOREL-DARLEUX,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Nicolas ROSIN
Michel TACHE

Pouvoirs

Pierre MEFFRE à Christine NIVOU, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Marie-Pierre MOUTON à Marie-Christine GIT

Excusés(es)

Olivier CADIER, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Claude DAUMAS suppléant, Jacques ESTEVE suppléant, Gérard GOZZI, Didier JOUVE, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY

Objet : Election de 6 membres au Bureau

Conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, le SMBP est administré par un Bureau composé de 19 membres, dont le Président, et désignés comme suit :

- Le collège des EPCI et des communes non fédérées désigne 9 membres,
- Le collège des Villes-portes désigne 1 membre,
- Le collège du Département de la Drôme désigne 2 membres,
- Le collège du Département des Hautes-Alpes désigne 1 membre,
- Le collège de la Région Rhône-Alpes désigne 4 membres,
- Le collège de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur désigne 2 membres.

Suite aux élections régionales de mars dernier, il y a lieu de procéder à la désignation des membres des collèges des Régions.

Dans un premier temps, le Président demande aux collèges des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur de désigner leurs candidats au titre du Bureau.

La proposition de 6 nouveaux membres est ensuite soumise au vote (à main levée) du Comité Syndical.

Le Bureau est donc désormais composé comme suit :

Nom	Prénom	Structure
AGIER	Annie	CR Rhône-Alpes
AUBERIC	André	CC du Serrois
BAGARD	Marcel	Commune de Sisteron
BERTRAND	Jean-Marie	CC du Pays de Rémuzat
BONNARD	Marc	CC du Val d'Eygues
BOUCHEZ	Marie	CR PACA
BUIX	Jean-Pierre	CC du Pays de Buis
COMBES	Pierre	CG Drôme
COUPON	Gérard	CC des Hautes-Baronnies
EYBALIN	Michèle	CR Rhône-Alpes
GREGOIRE	Michel	CR Rhône-Alpes
GUEYTTE	Dominique	CC Interdépartementale des Baronnies
LAGIER	Bruno	CC du Canton de Ribiers - Val de Méouge
MOREL-DARLEUX	Corinne	CR Rhône-Alpes
NIVOU	Christine	CR PACA
RASCLARD	Hervé	CG Drôme
ROSIN	Nicolas	CG Hautes-Alpes
SIAUD	Jean-François	Commune de Taulignan
TACHE	Michel	CC du Val d'Eygues

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la composition du Bureau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD